

# COMMUNE DE SEICHAMPS

## COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues de la maquette budgétaire qui répond aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires.

Le compte administratif termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'année.

Ainsi, le compte administratif 2023 du budget principal a été précédé par :

- le débat d'orientation budgétaire tenu le 13 mars 2023,
- le vote du budget primitif 2023 intervenu le 11 avril 2023,
- les 3 décisions modificatives adoptées au cours de l'année 2023 (juin, septembre et décembre).

S'agissant de l'appréciation du compte administratif 2023, il conviendra, dans le présent rapport de rapprocher les prévisions inscrites au budget avec les réalisations effectives, tant en dépenses qu'en recettes, mais également de constater l'évolution de nos dépenses et recettes par rapport à l'exercice précédent.

## PREAMBULE

Dans un contexte très inflationniste, la commune a réussi à maîtriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement. La mise en place du plan de sobriété énergétique a permis de contenir l'évolution des coûts de l'énergie.

Celle-ci est partiellement compensée par de nombreuses économies faites par ailleurs. La prise en compte dans le fonctionnement d'une première phase des travaux du LAEP alourdit ce compte. La masse salariale est parfaitement maîtrisée malgré une augmentation des coûts unitaires. Les recettes sont stables.

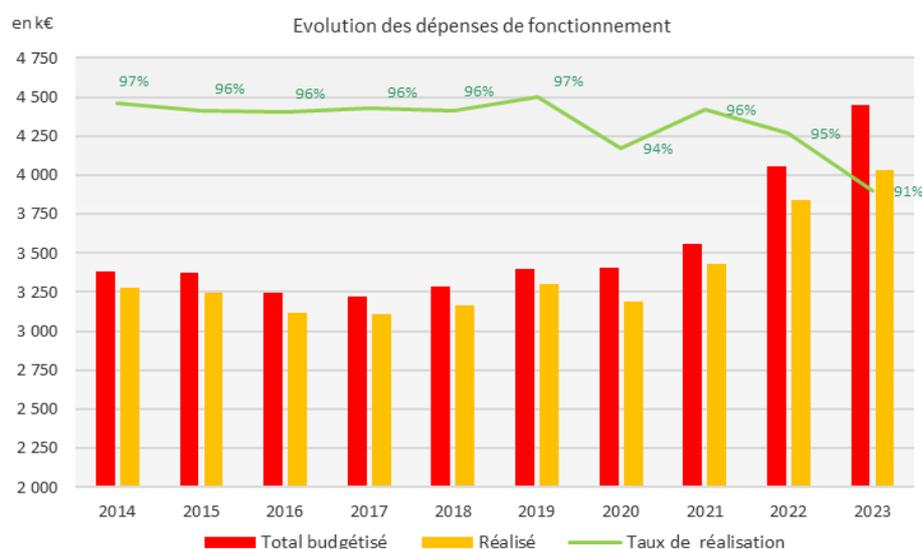
# 1 – LE FONCTIONNEMENT

## 1-1 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement (dépenses donnant lieu à décaissement réel) sont réalisées à hauteur de 91 %. Ce taux de réalisation est en retrait par rapport aux années précédentes et signifie que des crédits inscrits au budget n'ont pas été entièrement consommés.

Le climat d'incertitude dans lequel nous évoluons depuis ces dernières années avec la crise sanitaire puis la crise énergétique et celles des matières premières a rendu beaucoup plus difficile l'anticipation des besoins et l'évolution des charges en conséquence.

Ce niveau de réalisation s'explique également par le retard des travaux du LAEP, entièrement budgétisé sur 2023 mais dont une partie (140 k€) sera imputée sur 2024 ; et par la mise en place d'une politique de sobriété énergétique qui a permis de réaliser des économies grâce à la mise en place d'avenants négatifs au niveau du Contrat de Performance Energétique et à l'équipement en LED de tous les bâtiments. Ainsi la progression des dépenses a été limitée à + 5% soit **195 k€** par rapport à l'exercice précédent. Elle concerne surtout les dépenses d'énergie et les marchés de prestation (animation et restauration).



### Présentation par chapitre

DEPENSES REELLES	Total budgétisé	Réalisé	Taux de réalisation
Charges de gestion générale	2 149 456,00 €	1 800 857,74 €	84%
Charges de personnel	1 765 000,00 €	1 713 085,75 €	97%
Autres charges de gestion courante	501 966,00 €	492 811,75 €	98%
Intérêt de la dette	12 925,34 €	12 925,34 €	100%
Charges exceptionnelles	3 000,00 €	438,01 €	15%
Atténuation de produits - FPIC	14 942,00 €	14 942,00 €	100%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>4 447 289,34 €</b>	<b>4 035 060,59 €</b>	<b>91%</b>

Les charges de gestion générale sont en augmentation de 14 % soit **+ 226 758 €** par rapport à 2022.

Elles sont directement impactées par le niveau d'inflation de 4,9% en 2023.

Les contrats des prestataires comme le marché de restauration avec + 10,6% et celui de l'animation périscolaire et jeunesse + 11,3% ont fortement impacté ce poste.

La hausse des dépenses d'énergie sur cet exercice avec + 146k € représente une augmentation de + 78% par rapport à 2022. En raison d'incertitudes, des crédits plus conséquents avaient été réservés au moment du budget. La mise en place du contrat de performance énergétique et les investissements réalisés (LED) ont permis de ne pas consommer tous ces crédits.

L'ALEC dans son pré-diagnostic énergétique présente les éléments suivants sur la consommation 2023 :

### GAZ

*En données brutes les consommations de gaz naturel sont stables (-0.5 %) par rapport à 2022.*

*Les dépenses liées aux consommations de gaz sont quant à elles en très forte hausse (+93 %) en 2023 par rapport à 2022.*

*Cette forte hausse traduit une augmentation importante du prix de l'énergie. Le coût global du gaz pour la ville est passé de 5,6 c€TTC/kWh en 2021 à 12,3 c€TTC/kWh en 2022 (+120%) puis 23,8 c€TTC/kWh en 2023 (+93%).*

### ELECTRICITE

*Les consommations sont en baisse de 15,7% par rapport à 2022.*

*Les dépenses liées aux consommations d'électricité sont cependant en hausse (+ 50%) par rapport à 2022. Cela met également en avant une augmentation du coût de l'électricité. En effet, tout comme le gaz naturel, l'électricité est passée de 19,5 c€TTC/kWh en 2021 à 25,5 c€TTC/kWh en 2022 pour atteindre en 2023 45,4 c€TTC/kWh (+78%).*

*L'électricité reste l'énergie la plus chère pour la ville.*

Les charges de personnel sont stables, elles ne progressent que de + 0,5% par rapport à l'exercice précédent soit + 8 232 € ce qui traduit la maîtrise de la masse salariale.

**En effet malgré les hausses subies telles que :**

- o L'augmentation du SMIC de 3,3 % sur 1 an avec des augmentations échelonnées sur l'année en janvier, mai puis août.
- o L'augmentation de la valeur du point de 1,5 % en juillet 2023 et le relèvement de l'indice minimal à chaque revalorisation du SMIC.

**La collectivité a souhaité maintenir son niveau de service avec :**

- o Le maintien des renforts dans les écoles en complément des ATSEM
- o Le maintien du passage d'un agent dans les écoles pour la désinfection des locaux (protocole « covid »).
- o L'embauche d'un nouveau conseiller numérique en septembre
- o L'embauche d'un nouvel agent aux espaces verts en octobre (en remplacement d'un poste resté vacant depuis plusieurs mois).

L'évolution contenue à 0,5 % traduit la gestion rigoureuse de ce poste.

Les autres charges de gestion courante diminuent de 7,7% correspondant à - 41 037 €.

Le poste le plus important avec 250 k€ est consacré aux subventions d'équilibre des budgets CCAS et Crèche et explique la diminution de ce chapitre :

- La subvention du CCAS a été maintenue à 110 k€
- La subvention au Multi Accueil de 140 k€ est en retrait par rapport à l'exercice précédent de 60k€.

L'enveloppe des subventions aux associations a été maintenue à 40 k€. Les subventions aux coopératives scolaires s'élèvent à 20 k€.

Des secours pour 1 500 € ont été versés pour les sinistrés des catastrophes du Maroc, Lybie et Turquie.

Le chapitre se compose également des indemnités des élus pour 118 k€.

Les contributions aux services de la Métropole (mutualisation informatique, vidéosurveillance) sont désormais imputées sur ce chapitre avec 56 k€.

**Les intérêts de la dette** progressent légèrement de **+ 2 031 €** en raison de la souscription d'un prêt de 85k€ en fin d'année 2022.

**Les charges exceptionnelles** représentent des remboursements effectués aux familles pour des trop perçus ou annulation de facturation.

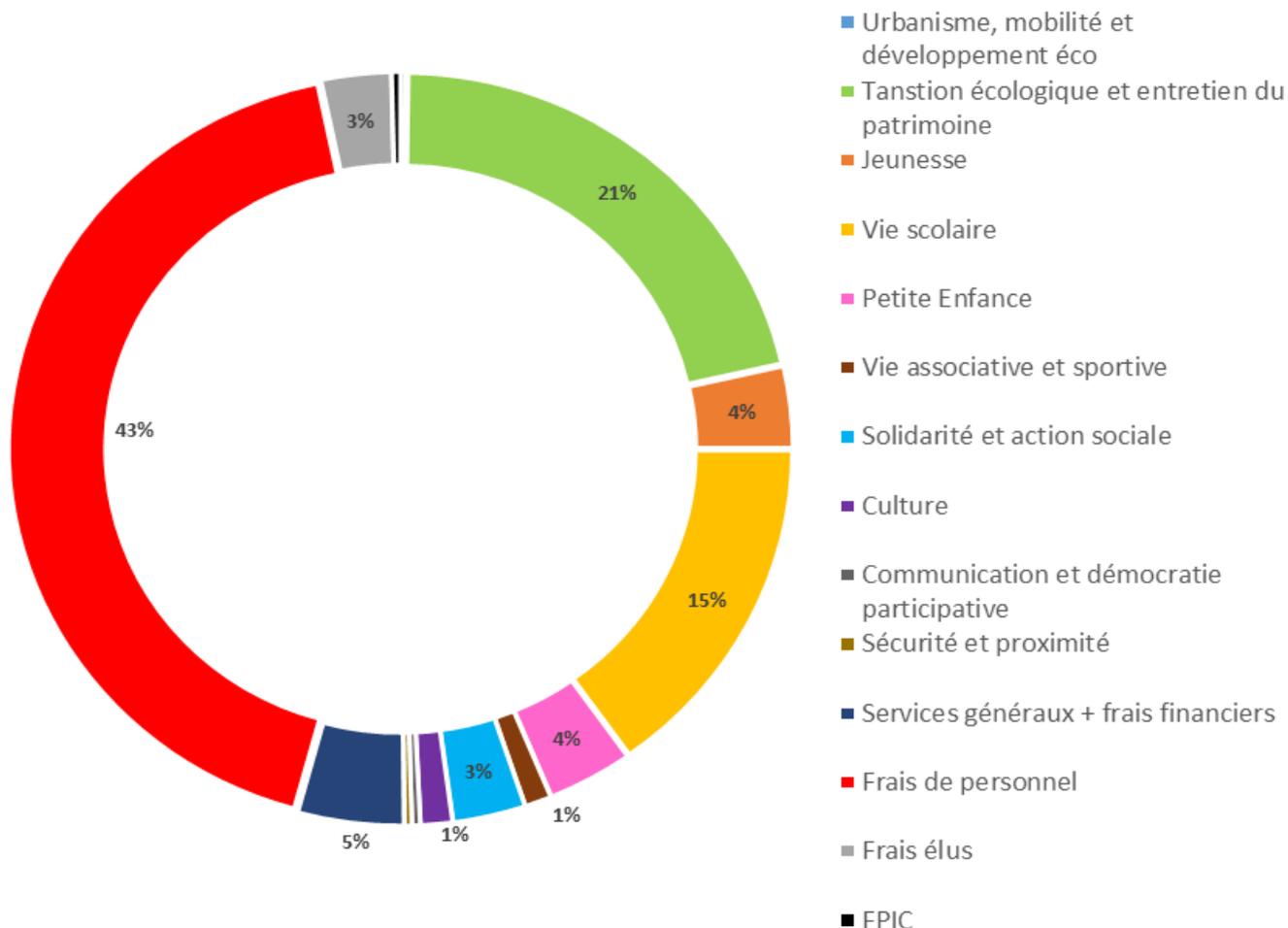
**Les « atténuation de produits »** : il s'agit de la contribution de la Ville de Seichamps au Pacte Financier et Fiscal de la Métropole composée du :

- Fonds de Péréquation des Dépenses Intercommunales et Communales (FPIC)
- Reversement d'une partie de la Taxe Finale sur la Consommation d'Electricité.

Au total, la participation de la Ville a augmenté de 26 % par rapport à N-1 et de 150% par rapport à N-2.

### [Présentation par délégation](#)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Total budgétisé	Réalisé	Taux de réalisation
Urbanisme, mobilité et développement éco	9 260 €	8 497 €	92%
Transition écologique et entretien du patrimoine	1 163 446 €	857 215 €	74%
Jeunesse	147 675 €	142 454 €	96%
Vie scolaire	624 512 €	612 244 €	98%
Petite Enfance	148 500 €	144 490 €	97%
Vie associative et sportive	48 634 €	44 756 €	92%
Solidarité et action sociale	122 900 €	122 191 €	99%
Culture	58 565 €	53 346 €	91%
Communication et démocratie participative	21 720 €	13 999 €	64%
Sécurité et proximité	14 730 €	12 221 €	83%
Services généraux + frais financiers	190 085 €	178 070 €	94%
Frais de personnel	1 765 000 €	1 713 086 €	97%
Frais élus	117 320 €	117 550 €	100%
Pacte Financier et Fiscal (FPIC et TIFCE)	14 942 €	14 942 €	100%
<b>TOTAL</b>	<b>4 447 289 €</b>	<b>4 035 060 €</b>	<b>91%</b>



## Culture : 53 346 €

2023 fut une année riche d'une programmation culturelle ambitieuse :

- La **Foire aux fromages et à la gastronomie**, manifestation emblématique de notre commune, a été de nouveau un succès grâce à la collaboration du comité de fêtes. Le budget consacré à cette action est de 26 288 € pour la location des chapiteaux, les frais de gardiennage, les feux d'artifices, ...
- L'enveloppe réservée à la **programmation culturelle** : concerts, spectacles et pièces de théâtre (7 pièces de théâtre, Nancyphonies et autres concerts...) s'élève à 10 653 €. Elle comprend les cachets des artistes, les frais de repas et annexes, droits SACEM et SACD des spectacles
- Les dépenses allouées au fonctionnement de la **médiathèque** et à l'organisation des animations s'élèvent à 10 956 €. Elles comprennent les dépenses de renouvellement du fonds documentaire, de fonctionnement courant, de maintenance informatique et de petits matériels d'équipement. Des ateliers ont été proposés les samedis : atelier Haïku, atelier BD avec PEB, en partenariat avec la médiathèque départementale et Villers BD, ainsi que des concerts pour le jeune public. Le partenariat avec le collège a permis aux élèves de 6<sup>ème</sup> de découvrir la médiathèque. Des expositions participent à l'animation de la médiathèque. Elles visent à élargir ses publics. Les expositions sont souvent prêtées par la médiathèque Départementale. Une bénévole fait aussi appel à des collectionneurs privés. Quelques exemples : les émotions, photos haïkus, les chats, mise en maquette des romans de Marie Colot par les 6èmes du collège, et pour finir l'océan.

- Les autres crédits concernent les festivités de la St Nicolas (3 048 €) et la manifestation « Autour du Livre » qui se déroule à présent sur le 1<sup>er</sup> semestre de l'année (2 215 €).

### Communication et démocratie participative : 13 999 €

Cette délégation enregistre les dépenses liées à la communication pour 13 012 € : la publication de 3 « Gazette » ainsi que les frais d'annonce et d'insertion, la distribution des flyers et gazettes et les frais d'hébergement du site internet.

Les dépenses restantes concernent les dépenses de fournitures concernant l'aménagement des équipements dans le cadre du budget participatif.

### Jeunesse : 142 454 €

L'animation de l'accueil jeunes, confiée au prestataire UFCV, représente 83 % des dépenses de la délégation pour s'établir à 119 232 €.

Les autres dépenses de la délégation concernent :

- l'Accueil Collectif des Mineurs (ACM) des petites et grandes vacances pour 8 755 € : 125 jeunes ont participé aux accueils de loisirs de l'Accueil Jeunes en 2023. Fréquentation moyenne : 27 jeunes par semaine.
- Le centre de loisirs AFRS est accompagné financièrement à hauteur de 10 648 € pour l'organisation du CLSH pendant les vacances scolaires à raison de 4 €/enfant/jour.
- Les actions du CMJ (1 091 €) avec la Teenage Party, une boum proposée aux 11-18 ans qui a rassemblé 215 participants (jeunes et bénévoles). La recette de 430 € a été versée à l'UNICEF.
- La bourse aux projets (1 139 €) : printemps 2023, cabane à livres pour l'école Georges de la Tour (4 jeunes participants). Été 2023, en partenariat avec la CPIE de Nancy-Champenoux, 11 jeunes ont creusé des mares dans la zone humide (fabrication de fascines de saule et terriers pour les batraciens et les reptiles).
- La fête du jeu (480 €) : 325 entrées dont 214 Seichanais.
- Les autres dépenses concernent la contribution à l'Unicef (200€) et au Kiosque Info Jeunesse (475€).

Pour cette délégation, les recettes des familles s'élèvent à 15 679 € et la participation du partenaire CAF à 7 965 €.

### Vie scolaire : 612 244 €

Les dépenses liées à cette délégation augmentent de 5 % (+ 29 000 €).

Les effectifs à la rentrée 2023 étaient de 535 contre 549 à la rentrée 2022 et 559 en 2021.

- La prestation de l'UFCV concernant l'animation et l'encadrement (restauration et accueil périscolaire) s'élève à 338 710 €, en augmentation de 6,7%.
- Le service de restauration scolaire se chiffre 218 454 € (+9%) pour la seule fourniture des repas.

L'augmentation s'explique par la revalorisation du prix des repas en septembre de 10,6%. 41 754 repas ont été servis en 2023 contre 40 795 en 2022. En 2023, 2731 repas à 1 euro ont été servis. La commune a signé une convention de partenariat avec l'Etat « dispositif tarification sociale des cantines scolaires » qui permet de bénéficier de 3 € par repas à 1 euro servi.

- Les dépenses relatives au goûter et aux activités du service périscolaire s'élèvent à 10 074 €. En 2023, en moyenne :
  - 36 enfants ont fréquenté l'accueil périscolaire du matin (contre 40 en 2022) ;
  - 90 pour l'accueil du soir,
  - 60 pour les mercredis.
- Les crédits alloués aux écoles (fournitures, équipements, coopératives, transports, abonnement à l'ENT, ULIS....) s'élèvent à 30 196 €.
- Les autres dépenses de la délégation concernent les activités (piscine et cinéma) pour 6 300 €.
- La classe découverte : 8 510 € tous les élèves de CM2 ont participé à un projet en partenariat avec l'école du cirque, les élèves de CM1 ont pu s'initier à différents sports, dont le tennis de table. Dans le cadre du projet culturel de l'école Georges de la Tour, la commune a également financé une partie des intervenants musicaux,

A noter que les dépenses des services périscolaires (accueil et restauration) sont compensées en partie par les recettes des familles (318 706 €) et la prestation de service de la CAF (72 507 €).

### Petite enfance : 144 490 €

La délégation Petite enfance est composée essentiellement de la participation au budget annexe de la crèche. La subvention au budget du multi accueil s'élève à 140 k€, en retrait de 60 K€ par rapport à l'exercice précédent.

La délégation prend en compte également les charges de fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE) et l'organisation de la semaine de la petite enfance.

### Vie associative et sportive : 44 756 €

- Les subventions octroyées aux associations locales s'élèvent à 40 358 € et les avantages en nature représentent 317 628 €.
- La 2<sup>ème</sup> édition des **Boucles Seichanaises** s'est déroulée le dimanche 29 octobre 2023, manifestation sportive composée de 4 épreuves : une marche de 5 km, 2 courses chronométrées de 5 et 10 km et une course enfants de 1 km. Une très mauvaise météo explique la baisse du nombre de marcheurs, en revanche, les coureurs étaient plus nombreux au rendez-vous par rapport à 2022. Organisée par la municipalité avec la collaboration du comité des fêtes, c'est 1 743 € de recette perçus à cette occasion dont 276 € reversés à La ligue contre le cancer 54. L'entreprise seichanaise Storage 24 a subventionné la course à hauteur de 1 000 €. 50 € en bon d'achat offerts par Cora Essey ont été utilisés pour acheter une partie du ravitaillement, la Ferme des fruitiers a donné des pommes qui ont été distribuées aux coureurs.

- Les autres dépenses sont liées aux manifestations sportives par la dotation de coupes et trophées, au forum des associations, et à la cotisation au FNCOF.

### Solidarité et action sociale : 122 191 €

- La subvention au budget du CCAS s'élève à 110 k€ au total et représente près de 90 % des crédits de la délégation. Une décision modificative a été nécessaire pour abonder de 10 k€ la subvention initiale de 100 k€ en raison d'un besoin de renfort de personnel sur la structure.
- La contribution et frais relatifs à la Mission Locale s'élève à 8 250 €.
- Des secours à hauteur de 1 500 € ont été versés en solidarité aux sinistrés des catastrophes en Turquie, Maroc et Libye.
- Les autres dépenses représentent les charges liées aux Pass bus « emploi », à l'action « Octobre Rose ».

### Transition écologique et entretien du patrimoine : 857 215 €

Par nature ces charges concernent :

- **Les bâtiments pour 699 037 € soit 81,5 % de la délégation**
  - La consommation d'eau et de fourniture d'énergie représente 340 k€, en augmentation de 73% par rapport à N-1.
  - Les frais de nettoyage des locaux sont de 125 k€.
  - Les frais d'aménagement du LAEP s'élèvent à 115 k€.
  - L'entretien, les réparations et la maintenance 90 k€.
  - Les autres dépenses concernent essentiellement les frais de location, de télécommunication et de gardiennage des locaux.
- **Les espaces publics communaux pour 85 809 € soit 10 %**
  - Les dépenses liées aux terrains sportifs représentent 36% de ce poste soit 30 493 € (entretien, eau, ...).
  - L'entretien des espaces verts et des parcs s'élève à 28 283 € soit 33%.
  - La propreté de la Ville avec la redevance des ordures ménagères, la location des bennes de stockage des déchets et leur destruction, la dératisation : 20 464 €.
  - Les décorations de fin d'année : 6 569 €.
- **Les véhicules pour 45 424 € soit 5,3 %**
  - Les charges d'entretien et de réparation du matériel roulant s'élèvent à 42 % pour 19 169 €.
  - Le carburant représente 32 % du poste pour 14 461 €.
  - Les charges d'assurance pour 11 794 €.
- **Les ateliers pour 20 036 € soit 2,4 %**
  - Les équipements, locations et entretien de matériels représentent 14 827 €.
  - Les autres charges concernent l'achat de vêtements et de petites fournitures.

- Les autres dépenses représentent entre autres : l'adhésion à l'ALEC (5 177€), les frais relatifs aux manifestations des maisons fleuries et de la boucle verte, et les subventions aux particuliers (composteur).

### Urbanisme, mobilité et développement économique : 8 497 €

Les crédits sont consacrés à :

- aux frais de mutualisation à la Métropole pour l'instruction des Permis de Construire d'un montant de 3 535 €.
- aux frais et honoraires de copropriété de l'ancien Shopi (2 391 €).
- aux animations du marché dominical (1 530 €).
- Les autres dépenses concernent l'organisation de l'accueil des nouveaux seichanais, l'adhésion à l'association de la Porte Verte, l'entretien du cimetière, ....

### Sécurité et proximité : 12 221 €

Cette enveloppe enregistre les dépenses suivantes :

- la participation à la Métropole pour la maintenance de la vidéo protection pour 7 500 €,
- des fournitures pour la maintenance des défibrillateurs : 3 854 €,
- des équipements, vêtements et autres frais pour la police municipale : 696 €,
- les frais liés à l'organisation de la prévention routière.

### Services généraux : 178 070 €

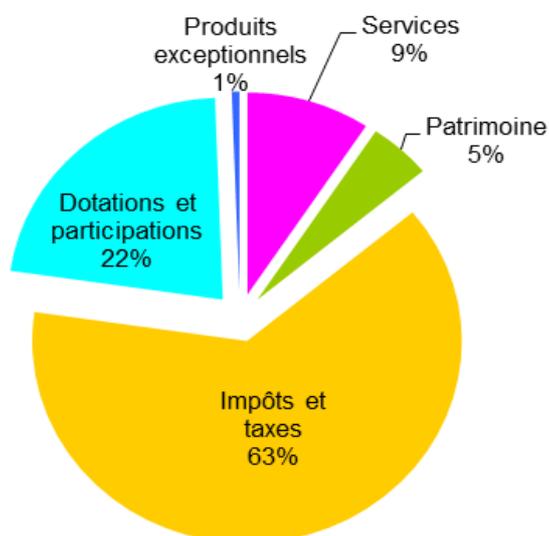
- Les charges relatives aux services généraux s'élèvent à **140 516 €** et retracent les **dépenses hors délégation ou non individualisées** comme :
  - les charges d'assurance du personnel, dommages aux biens, protection juridique et responsabilité civile pour 55 491 € ;
  - la participation à la DSIT pour 45 314 € et 531 € pour la participation aux groupements d'achat d'énergies ;
  - les autres dépenses pour un total de 39 360 € concernent les charges des services administratifs : imprimés, fournitures administratives, affranchissement, les frais de formation, la location et maintenance des équipements administratifs, les annonces et insertions des marchés publics, honoraires, frais de dématérialisation, adhésion au centre de gestion....
- **Les frais bancaires et financiers** sont comptabilisés pour **13 595 €**. Ils correspondent aux intérêts et commissions de la dette (12 925 €), et aux frais bancaires des paiements par carte bancaire et en CESU (670 €).
- **La taxe foncière s'élève à 23 959 €**. Elle concerne les logements de la gendarmerie, le logement au CTM et le presbytère.

## 1-2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles (recettes ayant donné lieu à encaissement) sont de 4 230 843 €. Elles se maintiennent avec - 0,1% soit un léger retrait de **- 5 885 €** par rapport à l'exercice précédent.

En 2022, une reprise sur provision de 114 k€ avait permis de percevoir une recette exceptionnelle. Cet exercice constate également une recette exceptionnelle avec la dotation inflation de 103 k€. Celles-ci neutralisées, les recettes, en valeur, confirment leur maintien.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Total budgétisé	Réalisé	Taux de réalisation
Produits des services	359 744 €	393 574,25 €	109%
Impôts et taxes	2 665 482 €	2 677 526,35 €	100%
Dotations et participations	1 004 444 €	935 998,22 €	93%
Produits de gestion courante	198 700 €	198 907,27 €	100%
Produits exceptionnels et financiers	16 200 €	16 715,77 €	100%
Atténuation de charges	7 000 €	8 120,02 €	116%
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>4 251 570 €</b>	<b>4 230 841,88 €</b>	<b>100%</b>



Les produits des services – chapitre 70 : sont équivalents à l'exercice précédent (**- 3 825 €**) pour s'établir à 393 574 €.

Ils regroupent les recettes des services :

- Périscolaire : 318 744 €
- Jeunesse : 15 679 €
- Culturel et sportif : 8 152 €

La fréquentation du service de restauration scolaire a augmenté. Celle de l'accueil périscolaire est quasiment identique par rapport à l'exercice précédent.

Concernant l'accueil jeunes, la fréquentation a baissé pendant les vacances d'été et a augmenté sur les autres périodes de l'année.

Ils prennent en compte également les recettes

- des concessions du cimetière : 11 400 €
- le remboursement des frais engagés dans le cadre de la viabilité hivernale : 26 993 € (saison 2022-2023)
- les remboursements de charges et de frais de personnel mis à disposition.

**Les impôts et taxes – chapitre 73** s'élèvent à 2 677 526 € et sont en hausse de + 1,6 % soit **+ 41 048 €**.

Cette augmentation résulte de la fiscalité relative à la perception de la taxe foncière.

La revalorisation des valeurs locatives de + 7,1% et l'augmentation du nombre de foyers fiscaux (nouvelles constructions et travaux) expliquent l'évolution des contributions directes de + 136 572 €.

Les produits des taxes foncières représentent 70 % des recettes de ce chapitre avec 1 856 195 €.

Les droits de mutation ont chuté à 140 744 €, en baisse de – 88 458 € par rapport à l'exercice précédent en raison du ralentissement du marché immobilier et de la difficulté des acquéreurs à l'obtention des prêts.

La perception de la taxe sur la consommation finale d'électricité, décidée par l'Etat, génère une recette de 90 224 € (+41 k€) en raison de la perception du dernier trimestre 2022 sur 2023 et de l'augmentation du coefficient.

Les autres recettes concernent :

- l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire versées par la Métropole pour 554 367 €,
- la taxe sur les pylônes électriques pour 27 960 €,
- la redevance de l'antenne : 7 000 €.

Les recettes de ce chapitre constituent le poste le plus important du budget de la commune : 63 % des recettes de fonctionnement.

**Les dotations et participations – chapitre 74** - augmentent de 11,6%, **+ 97 526 €** par rapport à 2022 et représentent 22 % des recettes globales.

- Les dotations d'Etat progressent de (+ 14 004 €) en raison de l'augmentation de la population et des critères de péréquation.  
Elles s'élèvent à 659 041 € et constituent 70% de ce chapitre.
- La Dotation « anti-inflation » ou « filet de sécurité » pour faire face à la flambée des prix de l'énergie a été notifiée pour 102 727 € concernant l'exercice 2022. Pour rappel, elle est basée sur les critères de richesses et la dégradation de l'épargne.
- Le Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle 19 622 € reste stable.
- Les allocations compensatrices des taxes foncières versées par l'Etat s'établissent à 48 871 € (+ 3 736 €).
- La prestation de service versée par la CAF est liée à la fréquentation de nos services et s'établit à 80 472 €, en progression de + 5 587 €.
- Le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles (entretien de bâtiments) s'élève à 9 584 €.

- La collectivité a également enregistré les contributions suivantes :
  - 3 161 € de l'UDAF pour la participation aux charges de logement de la famille ukrainienne
  - 3 000 € de la Région et du Département pour l'organisation du festival de théâtre
  - 4 000 € du Département pour l'aide au démarrage du LAEP.
  - 4 564 € de la préfecture de remboursements de frais liés à l'organisation des élections et la mise en place du service minimum en cas de grève.

**Les produits de gestion courante (locations) – chapitre 75** : s'établissent à 198 907 €. Ils baissent de 1,7 % - 3 421 € par rapport à l'exercice 2022. Ces produits évoluent peu, la variation dépend du niveau de location du Centre Socioculturel dont les tarifs ont été augmentés au dernier trimestre. Le loyer de la Gendarmerie s'élève à 185 524 €.

**Les atténuations de charges** sont en baisse de 64% - 14 434 €.

Elles sont constituées par les indemnités des assurances relatives aux absences du personnel. Leurs variations s'expliquent par les absences qui ont été moins importantes en 2023 par rapport à 2022. Par ailleurs, afin de maintenir le montant des cotisations du contrat d'assurance, en 2023 les garanties ont été diminuées : mise en place d'une franchise de 30 jours consécutifs pour tous les arrêts maladies, suppression de la garantie congé maternité.

**Les produits exceptionnels** s'établissent à 16 716 €, en diminution de - 122 779 € :

- Des avoirs concernant des factures d'énergie de l'exercice N-1 ont été comptabilisées à hauteur de 12 301 €.
- Les indemnités d'assurance en réparation de nos sinistres s'élèvent à 2 380 € (sinistre auto et infiltration tennis) et sont moins élevés que l'année précédente, qui avait été marquée par une sinistralité plus importante.
- Des pénalités de retard ont été infligées à une entreprise pour 1 686 €.

Par ailleurs en 2022, des reprises sur provision d'un montant de 114 k€ avait été effectuée sur cet exercice, ce qui explique cette forte baisse en 2023 en comparaison.

### 1-3 Résultat de la section et capacité d'épargne

Recettes réelles de fonctionnement		4 230 842,58 €
Dépenses réelles de fonctionnement		- 4 035 060,59 €
Solde sur opérations réelles	=	195 781,99 €
Recettes d'ordre : reprise amortissement subvention		7 604,77 €
Dépenses d'ordre : amortissement + cessions		-337 009,89 €
<b>Résultat budgétaire de l'exercice</b>	<b>=</b>	<b>- 133 623,13 €</b>
Excédent antérieur reporté 2022		616 666,59 €
<b>Excédent de fonctionnement à affecter</b>	<b>=</b>	<b>483 043,06 €</b>

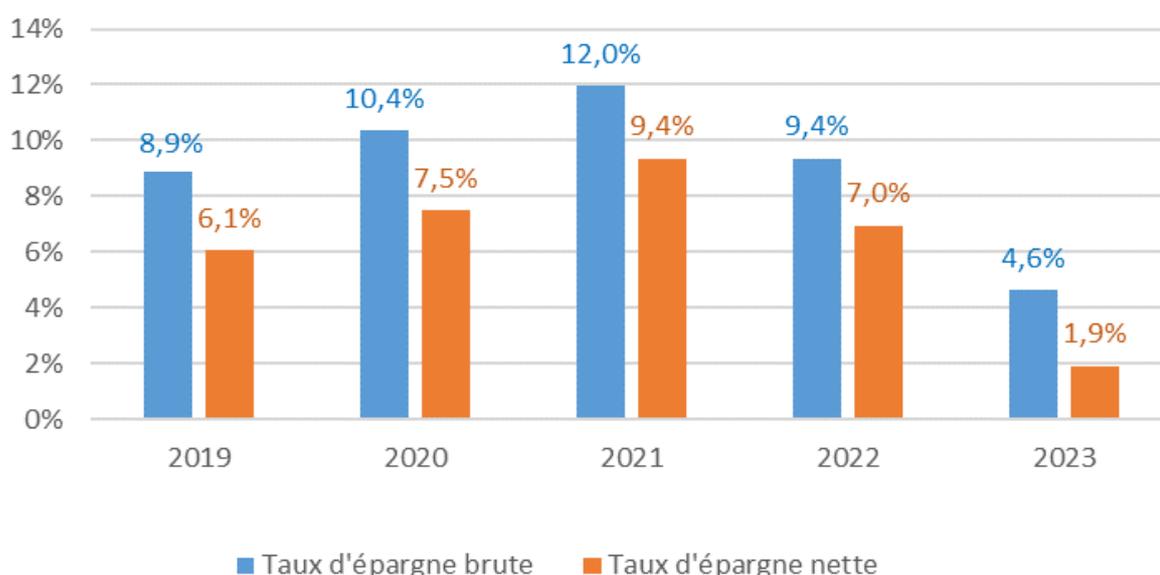
	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses Réelles de Fonctionnement	3 302 525	3 192 170	3 433 053	3 840 138	4 035 061
Recettes Réelles de Fonctionnement	3 624 215	3 561 292	3 900 141	4 236 728	4 230 843
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>321 690</b>	<b>369 122</b>	<b>467 087</b>	<b>396 589</b>	<b>195 782</b>
Remboursement de la dette en capital	102 082	102 082	102 082	102 082	114 225
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>219 608</b>	<b>267 040</b>	<b>365 005</b>	<b>294 507</b>	<b>81 557</b>

L'épargne brute d'une commune correspond à la différence entre le montant de ses recettes de fonctionnement (impôts locaux, dotations de l'Etat, tarification des services publics, ...) et le montant de ses dépenses de fonctionnement (dépenses de personnel, financement des services publics, intérêts des emprunts, dépenses d'énergie, ...). Elle finance en priorité le remboursement en capital des emprunts.

L'épargne nette permet à chaque commune de financer une partie de ses investissements. Elle permet en particulier de limiter le recours à l'emprunt.

Le ratio du taux d'épargne brute indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées à rembourser la dette puis à investir. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.

Les capacités d'épargne de la collectivité se dégradent sur le dernier exercice. Les dépenses de fonctionnement augmentent plus vite que les recettes de fonctionnement (effet ciseaux), d'où les efforts entrepris pour limiter des charges de fonctionnement.



## 2 - L'INVESTISSEMENT

### 2-1 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement s'élèvent à **816 939 €** et sont réalisées à hauteur de 71 % sur l'exercice. Elles représentent toutes les dépenses de travaux, d'aménagement et d'équipements. De nombreux projets ont connu un commencement d'exécution en fin d'année. Ainsi avec les reports ou restes à réaliser, correspondant aux dépenses engagées en 2023 mais non mandatées à la fin de l'exercice, d'un montant de **281 931 €** (gradins, aires de jeux parc Schuman et columbariums), le taux de réalisation s'établit à **87 %**.

Les dépenses d'investissement intègrent également le remboursement de la dette en capital pour **114 225 €**.

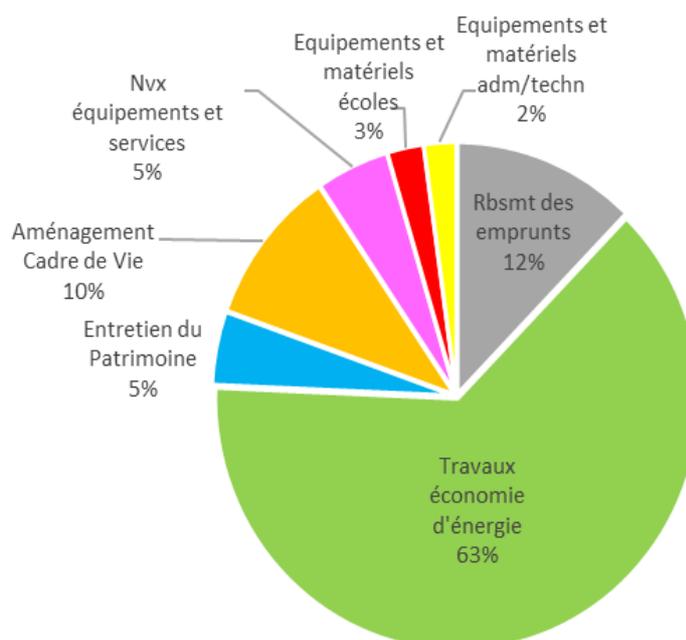
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Total budgétisé	Réalisé	Taux de réalisation
<b>Remboursement des emprunts</b>	<b>114 224,84 €</b>	<b>114 224,84 €</b>	<b>100%</b>
<b>Dépenses d'équipement</b>	<b>1 145 820,03 €</b>	<b>816 939,22 €</b>	<b>71%</b>
20 Immobilisations incorporelles (licences, logiciels, études)	61 250,00 €	55 774,66 €	91%
21 Equipements	1 084 554,53 €	761 149,06 €	70%
26 Titres de participation	15,50 €	15,50 €	100%
<b>TOTAL</b>	<b>1 260 044,87 €</b>	<b>931 164,06 €</b>	<b>74%</b>

L'exercice 2023 a été marqué par les mesures de **transition écologique** notamment sur le bâtiment St Exupéry et Georges De La Tour avec le traitement de la toiture, la mise en place d'une ventilation et le remplacement des menuiseries.

Le passage en **Led** sur l'ensemble de notre patrimoine et dans les parcs et jardins a permis de limiter les effets de la crise énergétique.

L'aménagement du cadre de vie avec la création d'une truffière et l'étude environnementale du CPIE sur la création d'une zone humide traduit et confirme la volonté d'une politique de transition écologique et valorise les **espaces naturels et leur renaturalisation**.

Des aires de jeux ont également été installées ou rénovées afin d'améliorer les équipements de loisirs extérieurs.



Etat des équipements réalisés	Budget	Réalisé	% Réalisé	Report
GDLT - Ventilation, toiture, menuiseries	326 855,00 €	326 201,62 €	100%	
Passage en LED bâtiments	47 090,13 €	47 096,39 €	100%	
Equipements sportifs - LED et remplacement mâts	128 506,40 €	122 012,40 €	95%	6 078 €
Toiture salles René Martin	45 800,00 €	45 780,60 €	100%	
Etude Travaux St Exupéry et honoraires	17 060,00 €	17 011,74 €	100%	
CPE - honoraires	7 090,00 €	7 076,40 €	100%	
CPE - amélioration chaufferies et ss station médiathèque	33 050,00 €	25 417,40 €	77%	
Cimetière - étude extension	24 410,00 €	19 350,00 €	79%	5 040 €
Cimetière - aménagement columbarium	50 840,00 €	1 584,60 €	3%	48 396 €
JEUX - Voirincourt, F Mitterrand, Haie Cerlin, Barrès	147 650,00 €	54 689,52 €	37%	92 662 €
Etude Environnement - CPIE - zone humide	6 000,00 €	6 000,00 €	100%	
Aménagement truffière	22 091,44 €	20 583,52 €	93%	
Création de massifs	3 443,41 €	3 508,58 €	102%	
LAEP - mobiliers	21 000,00 €	16 937,95 €	81%	968 €
Etude gradins Socio	3 600,00 €	3 588,00 €	100%	
Gradins Socio	118 000,00 €	0,00 €	0%	117 714 €
Equipements Socio (frigo + disjoncteur)	8 722,00 €	8 581,95 €	98%	
Mairie - Aménagement bureaux	14 520,68 €	11 811,24 €	81%	1 899 €
Martinchamps - traitement fuite	2 200,00 €		0%	2 218 €
Parapluies - Stores et traitement fuite	5 660,00 €	2 718,00 €	48%	2 938 €
Jean Lamour - traitement fuite	700,00 €		0%	662 €
Gendarmerie - menuiseries, radiateurs, sanitaires	5 606,70 €	5 611,90 €	100%	
Bâtiments - Alarme	2 200,00 €	1 982,38 €	90%	
Presbytère et maison paroissiale - quincaillerie	380,00 €	374,15 €	98%	
Louise Michel - verrière et réfection terrasse	11 000,00 €	10 460,93 €	95%	
Amitié - réfection terrasse, stores et sinistre mâât	4 110,00 €	4 058,08 €	99%	
CTM - Aménagement	4 150,00 €	731,14 €	18%	3 357 €
Ecoles - Informatique (ENI, PC)	8 650,00 €	8 424,00 €	97%	
Ecoles - Matériels et mobiliers	4 290,00 €	3 707,82 €	86%	
Equipements, licences et logiciels informatiques adm	12 380,00 €	7 347,32 €	59%	
Outillage technique	6 500,00 €	2 964,15 €	46%	
Matériels divers : banderoles, illum, table	925,08 €	1 015,90 €	110%	
Equipements Police	2 300,00 €	1 096,95 €	48%	
Vidéo protection - solde tvx d'aménagement (non facturé)	6 858,10 €		0%	
Matériels association (lisse dressage, frigo comité fêtes)	4 545,20 €	2 765,17 €	61%	
Matériels Assoc SVP	1 200,00 €	1 187,88 €	99%	
Démocratie participative	18 361,60 €	8 361,60 €	46%	
Mairie - mobiliers et équipements	7 367,82 €	6 278,70 €	85%	
Accueil Jeunes - vidéo	400,00 €	419,00 €	105%	
Médiathèque - mobiliers	2 090,97 €	1 996,37 €	95%	
Véhicules aménagement PL	8 200,00 €	8 190,37 €	100%	
Titres de participation	15,50 €	15,50 €	100%	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>1 145 820,03 €</b>	<b>816 939,22 €</b>	<b>71%</b>	<b>281 931 €</b>

## 2-2 Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **689 160 €**. Elles sont réalisées à hauteur des prévisions, 100%.

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Total budgétisé	Réalisé	Taux de réalisation
10222	FCTVA	67 958,59 €	67 962,14 €	100%
1068	Excédent de fonctionnement - réserves	75 432,72 €	75 432,72 €	100%
13	Subventions reçues	145 794,00 €	145 765,00 €	102%
16	Emprunts	400 000,00 €	400 000,00 €	100%
		<b>689 185,31 €</b>	<b>689 159,86 €</b>	<b>100%</b>

Le **FCTVA** s'établit à 67 962 € et correspond aux dépenses d'équipements réalisées en 2022.

Les **subventions d'investissement** encaissées sur cet exercice s'élèvent à **145 765 €**.

Elles financent les opérations :

- Travaux de toiture et CTA école St Exupéry:
  - 74 998 € par la DETR
- Passage en LED dans tous les bâtiments :
  - 17 620 € par la DETR
  - 28 768 € par le Fonds Vert (équipements sportifs)
- Travaux toiture René Martin :
  - 10 979 € par la DETR
- Plan de relance construction durable :
  - 13 500 € par la Métropole

L'emprunt de **400 k€** de la Banque des Territoires finance les travaux d'économie d'énergie. Amortissement sur une durée de 13 ans au taux fixe de 2 %. Les premières échéances impacteront l'exercice 2024.

## Résultat de la section d'investissement

Recettes réelles d'investissement		689 159,86 €
Dépenses réelles d'investissement		-931 164,06 €
		<hr/>
Solde sur opérations réelles	=	-242 004,20 €
Recettes d'ordre - amortissement		337 009,89 €
Dépenses d'ordre - travaux en régie + autres		-7 604,77 €
		<hr/>
<b>Solde d'exécution de l'exercice</b>	<b>=</b>	<b>87 400,92 €</b>
Excédent d'investissement reporté 2022		149 912,31 €
		<hr/>
<b>Excédent de financement provisoire</b>	<b>=</b>	<b>237 313,23 €</b>
Dépenses reportées		-281 930,74 €
Recettes reportées		
		<hr/>
<b>Besoin de financement</b>	<b>=</b>	<b>-44 617,51 €</b>

## 3 - LE RESULTAT

Le résultat comptable de l'exercice 2023 s'élève à 483 043,46 € (résultat de la section de fonctionnement) va être affecté de la façon suivante au BP 2024 :

- ✚ Une partie en investissement (compte 1068 – réserves) 44 617,51 € pour couvrir le besoin de financement.
- ✚ Le solde 438 425,95 € en recettes de fonctionnement (compte 002 excédent de fonctionnement reporté)

Affectation du résultat de la section d'investissement :

- ✚ Le solde 237 313,23 € en recettes d'investissement (compte 001 excédent de d'investissement reporté).